

Accord de libre-échange

Je suis un démocrate. Je crois aux institutions démocratiques et je crois à la démocratie. Si nous concrétisons un accord d'union économique entre les États-Unis et le Canada, il coule de source que les gens qui habitent dans cette région de l'Amérique du Nord vont vouloir élire ceux qui prennent des décisions qui ont des répercussions sur leur vie. Selon cet accord, les décisions qui se répercuteront sur le Canada à l'avenir seront prises à Washington.

M. McDermid: Quelle absurdité.

M. Tobin: Ce n'est pas une absurdité, mon cher collègue. Un conservateur peut bien être satisfait de vendre aux États-Unis son âme, sa souveraineté, son droit de choisir sa route et d'être le maître à bord de son navire, mais pas un démocrate. Cela ne suffit pas à celui qui croit aux institutions démocratiques ou qui croit au Canada et au droit à l'autodétermination.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Les gens d'en face préconisent des principes aveuglément axés sur la notion de marché et de la libre circulation des capitaux, peu en importe le but, principes en vertu desquels la portion septentrionale de ce continent, cette partie que nous appelons le Canada et qui reflète la sagesse collective, l'essence même et l'histoire du Canada, ce sens de la souveraineté canadienne, le tissu de la société canadienne comme telle, ne devient rien de plus qu'un obstacle aux forces du marché libre. Du jour au lendemain, nous voici aux prises avec un accord qui, du point de vue des principaux participants dans le marché nord-américain, des membres des conseils d'administration logés dans les tours de verre, d'acier et de béton des grands centres financiers au sud de la frontière, préconisent la notion dite de libre-échange.

Ce n'est pas cela, le libre-échange. Cet accord préconise plutôt une union économique, soit la trahison du Canada.

Que prévoit cet article 6 que nous voulons supprimer? Il prévoit que le traité que nous avons conclu avec les États-Unis aura à jamais la préséance sur n'importe quelle loi provinciale adoptée au Canada.

M. McDermid: Non, c'est faux.

M. Tobin: Aucun gouvernement provincial au Canada ne pourra plus jamais prendre des mesures dans les domaines de sa compétence et, de son propre chef, comme le lui reconnaît l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la Constitution du Canada, fixer ses priorités et établir ses politiques ou ses programmes pour son territoire, si les autorités américaines décident que, de quelque façon que ce soit, ces programmes ne sont pas conformes aux dispositions du traité conclu entre les États-Unis et le gouvernement du Canada.

M. McDermid: C'est faux.

M. Tobin: Ce n'est pas un mensonge, c'est la vérité. Le député est de toute évidence piqué au vif.

Ici, au Parlement du Canada, dans cette Chambre qui exprime et représente les vues de tous les Canadiens qui ont à coeur l'intérêt national et non pas seulement les intérêts étroits

de l'une ou l'autre de nos circonscriptions, je trouve extrêmement étrange que soient réduits au silence tous ces grands champions des droits provinciaux, ces premiers ministres qui ont tant parlé des droits de leurs provinces à l'indépendance, du fait qu'une confédération est une association de juridictions diverses. Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Peckford, le fringant Terre-Neuvien, a été muselé, maté par les tactiques de favoritisme politique du député de Saint-Jean-Ouest. Il est tellement occupé à puiser dans l'assiette au beurre qu'il ne voit pas que les intérêts fondamentaux de Terre-Neuve, la plus jeune et la plus fière province du Canada, sont bafoués par une mesure législative et un gouvernement qui sacrifierait la nation sur l'autel du capitalisme à outrance. Ce projet de loi est une honte.

Des voix: Bravo!

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, on a beaucoup parlé des origines de l'Accord de libre-échange ce soir. Fort à-propos, le député de Skeena (M. Fulton) a donné des renseignements biographiques sur le ministre du Commerce extérieur (M. Crosbie) que beaucoup de Canadiens ignoraient sans doute. Remontant jusqu'en 1949, il a dit que le ministre et sa famille ont tenté d'amener Terre-Neuve à se joindre aux États-Unis. Nous souhaitons maintenant avec le recul que la famille Crosbie ait réussi à devenir américaine, sans cependant amener le reste du Canada avec elle.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Peut-être est-ce en raison des critères très restrictifs de la loi de l'immigration américaine que le ministre du Commerce extérieur n'a jamais été admis dans ce qu'il voit de toute évidence comme la terre promise.

Le député a aussi parlé des origines des articles liés à ce qu'il a appelé les fondements secrets de l'Accord. Là, bien sûr, réside toute la question de l'eau canadienne, ce que notre négociateur principal lui-même, M. Reisman, a un jour qualifié d'atout majeur dans tout accord avec les États-Unis, accord du type qu'il a lui-même négocié. Ce serait une grossière erreur que de s'imaginer que M. Reisman vit ou a vécu à l'abri de toute influence politique.

En fait—et quelques libéraux en éprouvent peut-être une certaine gêne—le projet du Grand Canal a vu le jour au milieu d'un cercle de libéraux très influents au Canada. Je parle, par exemple, des frères Desmarais. Je sais que, lorsque Lou Desmarais était député avant les élections de 1984, il a fait du lobbying auprès des autres députés pour qu'ils appuient le projet du Grand Canal. Ce projet prévoyait l'exportation d'eau du Canada aux États-Unis. Comme le député de Skeena l'a signalé, c'était un mégaprojet ridicule et désastreux pour l'environnement dans le cadre duquel on aurait construit un barrage sur la baie James pour transformer celle-ci en un lac d'eau douce dont l'eau aurait été pompée jusque dans le Midwest américain à l'aide de quelque 11 réacteurs nucléaires.